

Colloque de l'Observatoire universitaire de la Ville et du Développement
Durable

« Développement urbain durable, gestion des ressources et gouvernance »

Lausanne (Suisse)

21-23 Septembre 2005

« Stratégie, concertation, diagnostic : des démarches de développement
durable urbain encore incomplètes ».

Dominique ROYOUX

Géographe, professeur associé à l'Université de Poitiers, membre du laboratoire ICOTEM, Directeur du service
Recherche et Développement et de l'Agence des Temps de la communauté d'agglomération de Poitiers.

Juillet 2005

Les démarches de développement durable mises en œuvre au sein des collectivités territoriales urbaines françaises – principalement les agglomérations de 50 à 200.00 habitants -, connaissent un début réel d'application depuis les années 2000. Elles marquent une étape dans la capacité des acteurs à prendre progressivement en main leur destin.

Les réflexions présentées ici prolongent celles élaborées il y a peu concernant la prise en compte des nouvelles dimensions managériale, territoriale, sociétale du développement local durable par les acteurs publics des collectivités territoriales¹.

A partir de ces premiers acquis, il est possible d'élaborer une sorte de référentiel spatial du développement durable urbain (1ère partie ci-après), d'en identifier les limites (2ème partie), notamment dans l'insuffisante articulation entre institutions mais aussi entre les modes de concertation expérimentés. On pourra alors, en 3ème partie, enrichir cette vision locale du développement durable urbain en proposant d'y intégrer en continue l'évaluation des besoins des populations à une échelle élargie, qui dépasse forcément les horizons trop contraints des pouvoirs locaux.

Mais avant d'aborder ces points, il convient de définir notre vision du développement durable urbain autour de quatre principes :

- L'articulation des politiques publiques locales entre elles, nécessitant la prise en compte simultanée des facteurs concourant à leur application ;
- L'analyse, avant la mise en œuvre d'une action, de ses éventuels effets induits, et ce, à différentes échelles géographiques et de temporalités ;
- L'utilisation du principe de précaution (mesures prises pour atténuer un éventuel dysfonctionnement), voire du principe de réversibilité ;
- L'indispensable association des acteurs concernés et bénéficiaires escomptés d'une opération.

Si nous définissons le développement durable local par l'articulation des politiques publiques et l'analyse de ses effets, on peut dire que celui-ci était déjà à l'œuvre au sein de politiques thématiques bien connues des pouvoirs publics ; on sait depuis une vingtaine d'années qu'une politique de prévention efficace combine, dans les quartiers sensibles (à travers les contrats de villes), renouvellement urbain, insertion sociale et économique, sécurité publique et citoyenneté active. Ce qui est par contre nouveau, c'est la généralisation de la méthode à l'ensemble des champs publics, la généralisation de l'analyse systématique déjà mobilisée au sein des sciences managériales. C'est elle qui rend très actuelle - mais aussi très concrète -, la définition générale du développement durable : la meilleure harmonie du monde dépend ou dépendra du compromis élaboré entre développement économique, équité sociale et gestion des ressources naturelles.

1 UN PREMIER REFERENTIEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1 Décloisonnement sectoriel

Le foisonnement d'expérimentations locales qualifiées de développement durable au sein des collectivités territoriales depuis le milieu des années 90, portent tout d'abord la marque d'un décloisonnement sectoriel entre différents champs professionnels thématiques. Par exemple une politique locale de développement économique ne s'intéresse plus seulement aux conditions optimales d'implantation foncière et immobilière vues du regard exclusif du chef d'entreprise. Elle intègre aussi les conditions d'insertion de ses salariés, la précarité de l'emploi et prend donc en compte les conditions de renouvellement des compétences professionnelles, l'accès à la formation (pour les salariés), aux infrastructures (pour les décideurs) à l'environnement du conseil et des services à l'entreprise.

D'un point de vue spatial, elle cherche à promouvoir la mixité fonctionnelle au sein de l'espace urbain pour limiter les déplacements contraints consommateurs d'énergie, à proposer divers lieux d'implantations (par exemple, tissu dense pour nouveaux services urbains proches des aménités urbaines) et diverses modalités de contrat selon l'âge et la spécialité de l'entreprise (par exemple, location pour jeunes créateurs fraîchement sortis de l'université).

De la même manière, par choix ou de façon contrainte avec plus ou moins de volontarisme, les acteurs publics intègrent dans la même logique, modes d'urbanisation, modalités de déplacement et conditions de

¹ Dominique ROYOUX, Nouvelles demandes sociales, nouveaux savoir-faire urbains dans R.le Duff et JJ. Rigal (dir.), Démocratie et management local, 1eres rencontres internationales. Dalloz. Août 2004. pp471-482

stationnement des véhicules individuels. Ils lient polycentralité, polyactivité des centres de services secondaires complémentaires de la ville-centre, transport public en commun avec ou sans site propre, parce qu'ils savent que ces phénomènes doivent être considérés simultanément pour limiter l'étalement urbain, dont ils mesurent aujourd'hui les méfaits individuels (sur les ménages surtout précarisés) et collectifs (en terme de gestion de l'espace).

On peut multiplier les exemples : la commande publique est enrichie d'achats éthiques, la collecte des déchets, d'un versant amont lié à la réduction des emballages, d'un versant aval lié au recyclage et à la valorisation,...etc....

2 Décloisonnement géographique

A ces défis thématiques s'ajoutent des défis territoriaux qui combinent continuité spatiale et connexion à distance. Nombre de territoires agglomérés organisent leur espace par la complémentarité voulue des pôles de services, à l'échelle intra-urbaine et souhaiteraient l'obtenir à l'échelle du bassin de vie et d'emploi. Mais la recherche d'une nouvelle attractivité, notamment en terme d'offres de services de qualité, les incitent à construire une politique de réseaux de villes, d'agglomérations ou de territoires, à une échelle régionale ou interrégionale parfois (c'est le cas de la « nouvelle » région Centre-Ouest Atlantique sans contour administratif, identifiées à partir des relations nouées entre Poitiers, la Rochelle, Limoges, Niort et Angoulême).

Cette nouvelle donne a influé certains outils récents de planification que la loi française a créés. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), à l'échelle urbaine, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), à l'échelle d'un bassin de vie, sont moins des schémas d'allocation du sol en terme d'habitat, d'activité, d'équipements publics, qu'un support de régulation des mobilités, un cadre d'organisation des vocations spatio-temporelles des activités humaines, mais un cadre ouvert, réversible, qui cherche à limiter le zoning, la spécialisation territoriale et la sélectivité d'accès au plus grand nombre, qui sont aujourd'hui les critères de développement durable appliqués à la maîtrise de la croissance urbaine.

3 Décloisonnement organisationnel

Enfin, les efforts d'appropriation des démarches de développement durable se traduisent, au sein des collectivités territoriales, par la déclinaison de politiques d'environnement plus intégrées : elles peuvent être qualifiées, de notre point de vue, de politiques de développement durable, car ont appréhendé mieux leurs effets induits en matière sociale et économique : ainsi les boues des stations d'épuration d'eaux usées servent-elles d'engrais vendus aux agriculteurs. De même le bien-être des habitants est-il lié à la maîtrise des nuisances sonores, elles-mêmes conditionnées par le maillage des voies de communication, la qualité des matériaux utilisés (haute qualité environnementale par exemple).

De façon empirique et pragmatique, nombre de groupes de travail ad hoc, reconnus ou informels au sein des organigrammes des institutions, diffusent cette culture du décloisonnement, de la prise en compte des effets induits, de l'utilisation du principe de précaution. Ces groupes pratiquent l'auto-formation par l'appropriation de bonnes pratiques transmises par nombre de réseaux professionnels ou par des consultants familiers avec la culture territoriale.

4 Le projet d'agglomération : le support institutionnel le plus achevé en terme de développement durable

En matière de développement durable le projet d'agglomération consacré par LOADDT de Juin 1999² est aujourd'hui l'exercice institutionnel le plus achevé pour les acteurs politiques locaux en France. C'est lui qui symbolise l'ensemble des démarches liées à l'amélioration de la qualité de vie combinée à la croissance économique et au progrès social. Nombre de projets d'agglomération ont fait la plupart du temps l'objet d'une consultation plus ou moins poussée des habitants des territoires concernés et sont souvent assimilés à un agenda 21 local, prôné par la Conférence pour l'Environnement et le Développement de Rio en 1992 et confirmé par le sommet de la Terre de Joannesbourg en 2002.

² LOADDT : Loi d'orientation pour le développement durable du territoire, proposé par Mme VOYNET, ministre de l'Environnement et du Développement Durable, adoptée par l'Assemblée Nationale Française le 25 juin 1999.

Ainsi le projet d'agglomération de Poitiers, adopté par les élus en juin 2002, et amendé par le conseil de Développement de la Communauté d'agglomération de Poitiers en juin 2003, s'attache t'il à promouvoir un certain nombre de principes transversaux et illustratifs de thèmes mis en avant aujourd'hui pour les pouvoirs publics locaux :

- Promotion de la ville des courtes distances, c'est-à-dire densification raisonnée, pôles de services de proximité, transports en commun entre les générateurs de flux et ce, au delà des limites de l'intercommunalité de gestion ;
- Renforcement du pôle de services aux entreprises susceptibles de répondre à la demande en terme d'emploi pour les jeunes sortis de l'appareil de formation notamment universitaire (Poitiers est une ville administrative, universitaire et de services) ;
- Prise en compte de la tension entre la volonté de favoriser la mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers et celle de faciliter la mobilité envers les personnes en difficulté sociale à l'échelle de l'agglomération ;
- Traitement simultané des quatre piliers de l'insertion que sont le logement, l'emploi, la santé, la mobilité ;
- L'écoute de la demande sociale collective et son animation par les canaux de la démocratie participative ;
- Le développement solidaire par la reconnaissance plus forte de l'interculturalité et pas seulement par la prise en charge de publics ciblés en difficulté sociale ou économique.

Ce « modèle », ce référentiel, daté, a eu un effort didactique incontestable sur la diffusion des pratiques de développement durable au sein des villes européennes. Mais, à ce stade, on perçoit déjà un certain nombre de limites qu'il est nécessaire maintenant de circonscrire.

2 DES LIMITES DANS L'ARTICULATION DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE URBAIN

La critique majeure que l'on peut formuler à l'encontre des pratiques relevant du développement durable ne porte pas sur leur focalisation parfois excessive sur les politiques d'environnement. Celles-ci se globalisent de plus en plus, et la dernière initiative qui incite à élaborer des « plans climat » territoriaux pour combattre le changement climatique, fait bien le lien avec le thème des déplacements, les différents volets du développement local, les stratégies financières des grandes firmes associées aux pays qui les arbitrent rachetant des droits à polluer...etc..

Les limites à la prise en compte de manière plus accentuée des évolutions inhérentes au développement durable tient d'abord à la prise de conscience trop réduite des nouvelles règles économiques.

1 La ville pivot du développement contemporain

Le passage de l'ère fordiste industrielle vers une économie « servicielle des biens » qui articule l'échelle de décision mondiale (celle de la standardisation des biens) et l'échelle de décision locale (celle de la déclinaison du même bien sous la forme d'un service adapté à un client spécifique) n'a pas été appréhendé à sa pleine mesure par les acteurs locaux, notamment les décideurs politiques. Et la place de la ville n'a pas été comprise non plus, comme pivot du développement dans ce nouveau dispositif. C'est pourtant l'entité où se produisent les interactions entre les producteurs et les consommateurs, mais aussi où se cristallisent les nouvelles demandes des usagers-citoyens, où s'élaborent l'offre de formation face à l'élévation continue des compétences.

La ville, comme moteur de développement, n'est pas un espace comme un autre. Pour autant ses élus n'ont pas plus de prérogatives vis-à-vis de la société que leurs homologues des autres collectivités. Mais souvent les deux aspects sont confondus ce qui augmente les méfiances à leur égard.

De cette impasse naissent incompréhensions mais surtout impuissance à donner leur pleine mesure aux expérimentations pourtant prometteuses, conduites ici ou là en matière de développement durable. Quatre principales limites les résumant.

2 Des stratégies institutionnelles encore juxtaposées

Dans le modèle décentralisateur français, chacune des collectivités territoriales s'est convaincue de la nécessité d'élaborer une stratégie propre aux compétences qu'elle conduit et au territoire qu'elle gère. Mais il devient difficile pour ces mêmes collectivités de confronter les unes avec les autres leur analyse stratégique, de les ajuster en fonction d'un intérêt général partagé qui devrait être d'aider les villes à exploiter leur potentiel dans l'émergence des besoins, en activant le jeu de l'offre et de la demande de services, puisque c'est le lien le plus propice pour le faire, sans que cela ne profite qu'aux urbains habitant ce lieu.

Chaque projet d'agglomération se décline financièrement en un contrat d'agglomération, dans lequel chaque collectivité publique, - l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération -, apporte des crédits selon les opérations, dont la majeure partie doit être partagée. Dans les faits, - c'est le cas dans la conduite du contrat d'agglomération de Poitiers -, les projets sont portés par les différentes parties d'abord en fonction de la cohérence avec sa propre stratégie, avant d'évaluer l'effet-levier apporté par la mutualisation des crédits.

Au sein du contrat d'Agglomération de Poitiers, moins de 10 % des actions sont financées ensemble par les quatre partenaires précités. La plupart des opérations font l'objet d'un partage en binôme, le plus souvent l'agglomération associée à la Région. Comme le souligne un compte-rendu récent d'un atelier territorial animé par la DATAR, « les Schémas Régionaux d'Aménagement et le Développement du Territoire (SRADT), dotés d'une déclinaison territoriale, peuvent constituer une base de réflexion sérieuse s'ils prennent en compte l'échelle des espaces métropolitains »³.

Une étude interne réalisée par le réseau d'agglomérations AIRE 198 (Poitiers, Niort, Angoulême, La Rochelle) en juin 2005 montre qu'une seule filière est désignée commune par l'Etat et par la Région au sein du Poitou-Charentes, parmi cinq filières majeures ; 4 sur 7 sont désignées communes par les agglomérations principales et par la Région, 3 sur 7 le sont entre ces mêmes agglomérations et l'Etat, ce qui démontre une difficulté d'articulation stratégique.

3 « L'espace des besoins » des habitants peu reconnu.

La deuxième limite porte sur la non reconnaissance par les acteurs politiques locaux des véritables espaces de besoins dessinés par les habitants en terme de mobilité, d'accès aux services, d'infrastructures de liaison, d'aires de chalandise et de loisirs. Les cloisonnements institutionnels, les limites administratives des différents espaces de décisions empêchent d'appréhender les territoires de vie communs, définis par l'offre de services aux personnes et fréquentés aujourd'hui indifféremment par les habitants des cités et des périphéries, dont la mobilité est fortement accrue durant la dernière décennie. Ces cloisonnements n'ont pas à ce jour été dépassés par les démarches de participation citoyenne les plus prometteuses à cette échelle territoriale : les conseils de développement. Dans leur phase de construction et de consolidation, ils restent très dépendants de la géographie administrative privilégiée par les élus pour qu'ils émettent des avis consultatifs. L'initiative de coordonner six conseils de développement durable, au sein du département de la Vienne, en faveur de l'élaboration d'un manifeste des déplacements destiné à mobiliser les élus et la société-civile - et qui a connu un certain retentissement -, reste encore trop isolée. Les acteurs publics favorables à l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale s'y réfèrent pourtant pour tenter de convaincre leurs collègues réticents à l'égard de cette démarche, renversant ainsi la dynamique traditionnelle des projets, initiés habituellement par les élus.

4 Un processus de mobilisation insuffisante et de nature exclusivement institutionnelle

³ Quel projets dans les très grandes villes ? Atelier DATAR-ETD du 28 juin 2004 à Marseille. Nov 2004. 48p.

« Les solutions durables naissent des processus durables »⁴. A côté de la mobilisation, souvent effective, vérifiée durant la période d'élaboration du projet puis du contrat d'agglomération, il n'existe pas de processus continu de mobilisation des forces vives d'un territoire autour de « l'ensemblier » que constitue la collectivité qui l'anime (en général l'intercommunalité de gestion et de projet). Il n'y a pas d'incitation non plus à l'égard des « corps intermédiaires », à décliner leur approche territoriale, pourtant essentielle dans le cas d'une université, d'une caisse d'allocations familiales ou de la part des syndicats de salariés.

Et quand existe, par exemple au sein d'un conseil de développement, un collègue aux représentants élus parmi les associations du territoire concerné, ce dernier peine à trouver la bonne liaison, régulièrement alimenté dans le temps, avec ses correspondants associatifs, pour les alimenter en informations stratégiques et pour être alimenté, en retour, de leurs propositions basées sur des compétences d'usage.

5 Assurer la cohérence des objectifs et créer des espaces de rencontres inter-institutionnels et entre groupes sociaux

Pour autant la participation des habitants et des citoyens via les canaux de la démocratie participative – comités de quartiers, conseils de quartiers, conseil de développement, comités d'usagers-, ne garantit pas la cohérence des grands objectifs du territoire qui doit rester sous la responsabilité finale de la collectivité chef de file. Parce qu'elle est le réceptacle des rentrées financières des impôts locaux, au moment où les restrictions de crédits de la part de l'Etat sont plus importantes que jamais, la cohérence des objectifs doit être animée par la collectivité, qui travaille à une meilleure attractivité du territoire (par la présence de l'offre de services) et exerce sa fonction d'arbitrage des projets. Mais elle doit aussi donner toute sa place aux espaces d'échanges, de débat et donc de régulation des conflits et de médiation qui manquent cruellement, à la fois entre institutions partenaires, mais aussi entre corps constitués, groupes sociaux et autres groupes de pression. Mais ces occasions d'échanges et de création sont aussi la condition du bon fonctionnement de la ville des services, de la ville des interactions entre la demande et l'offre de toute nature.

3 VERS UNE DEUXIEME PHASE DU DEVELOPPEMENT DURABLE URBAIN : L'INNOVATION NECESSAIRE A LA CONDUITE DES POLITIQUES PUBLIQUES.

Les limites maintenant identifiées, il convient alors de s'intéresser aux conditions d'amélioration des pratiques de développement durable urbain à l'initiative des autorités publiques locales, au sein des agglomérations moyennes européennes.

Notre hypothèse est que ces freins ne pourront être surmontés qu'en innovant dans la conduite des politiques publiques, en promouvant de nouvelles logiques ascendantes à côté des logiques descendantes utilisées jusqu'ici en matière de gestion territoriale locale (reproduisant la vision centralisée de l'Etat vis-à-vis des « provinces »).

La maîtrise d'un monde plus mouvant, moins prévisible, plus fragmenté, exige d'associer le plus grand nombre d'acteurs à la réalisation d'un projet local de développement durable. Mais aussi de pouvoir le réajuster en continu, régulièrement, par inflexions nouvelles et permanentes.

Cela conduit à réinterroger les outils stratégiques, de diagnostic et de concertation utilisés jusqu'à maintenant par les décideurs locaux et qui constituent le cœur des savoir-faire des collectivités territoriales.

Ces trois dimensions d'innovation liant les institutions et les habitants-citoyens peuvent être illustrées par trois défis qu'il nous semble essentiel de relever :

- Le renouvellement des méthodes de diagnostic

⁴ Christine ZIEGLER : agenda 21 locaux : mobiliser de nouvelles idées autour de la mobilité ? dans Les territoires de la mobilité, l'aire du temps, L. Vodoz, B. Pfister Giaouque, C. Jemelin, Presses polytechniques et universitaires. Lausanne 2004.

- L'anticipation des besoins en matière de nouveaux services
- L'appréhension des nouveaux rythmes de la cité et des compétences d'usage des habitants-citoyens.

1 Le renouvellement des méthodes de diagnostic

La complexité des projets en matière de développement urbain, de développement économique, d'insertion et d'emploi, de déplacements, de protection de l'environnement est telle qu'elle demande la conduite d'expertises techniques pointues menées par du personnel communal et intercommunal de plus en plus compétent. Elle est à mettre en relation avec l'exigence de qualité formulée par les habitants et les citoyens à l'égard des pouvoirs locaux.

Ce processus n'est nullement à remettre en cause. Mais pour permettre l'appropriation des projets par les différentes communautés d'une société locale, le mieux est sans doute de partir de questionnements fondamentaux que le plus grand nombre d'interlocuteurs pourrait facilement s'approprier et qui inciterait à une plus grande participation.

Les points suivants, non exhaustifs sont extraits d'un guide de questionnement proposé aux élus par le conseil de développement de l'Agglomération de Poitiers en 2004 avant la mise en œuvre de tout projet local de développement . Ce guide est structuré en six rubriques :

- Principes généraux : quelle est l'évolutivité, la réversibilité, l'adaptation du projet ?
- En amont de l'élaboration du projet :
 - L'activité du projet : à quel besoin doit-il répondre ? à qui est-il destiné ? qui exprime ce besoin ?
 - L'échelle territoriale du projet ?
 - Les acteurs du projet ? : Habitants, riverains, usagers, salariés, consommateurs, associations, entreprises, générations... ?
 - Les catégories d'acteurs peuvent-elles changer pendant la réalisation du projet ?
 - Quels sont les différents temps réservés à l'information, à la communication, à la concertation ?
 - Le projet a-t-il été restitué dans une politique publique globale ?
- La prise en compte des critères économiques :
 - Quels sont les effets d'entraînement de ce projet sur le territoire et d'autres activités ?
 - Quels seraient les critères à intégrer à un cahier des charges pour obtenir un « mieux-disant social » ?
- La prise en compte des critères sociaux :
 - Comment assurer une réelle accessibilité et une égalité des chances à tous les publics et à tous les habitants de l'agglomération ?
 - Comment valoriser la richesse des ressources humaines locales ?
- La prise en compte des critères environnementaux :
 - Sur quels critères les besoins de déplacements liés au projet ont-ils été évalués ?
 - Comment maîtriser les différentes nuisances ?
- L'évolution du projet :
 - Une réunion de bilan avec les personnes ayant participé à la concertation a-t-elle été organisée ?
 - Des indicateurs peuvent-ils être définis dès l'amont du projet et renseignés après ?

Bien d'autres questions préalables ont été élaborées par les membres du conseil de développement de l'Agglomération de Poitiers. Notamment celle liées au statut des formes d'échanges dans lesquelles sont impliquées les acteurs du projet : s'agit-il d'information, de consultation, de concertation, de co-production, de co-décision ?

2 Un défi stratégique : anticiper les besoins en matière de nouveaux services :

La durabilité des emplois, conditionnant celle des organisations économiques locales exigent des acteurs locaux d'inventer de nouveaux processus pour révéler les nouveaux besoins, ceux générés par l'économie résidentielle comme ceux liés aux besoins spécifiques formulés par le monde économique et qui proviendront de coopérations nouvelles noués avec l'offre universitaire et de recherche.

Les initiatives prises par les collectivités peuvent être de deux ordres de ce point de vue :

- Favoriser les regroupements de compétences par filières d'activités sur un territoire pertinent, action qui s'avère particulièrement profitable vis-à-vis des petites et moyennes entreprises qui n'ont pas toutes la capacité à prendre le recul nécessaire pour engager des partenariats utiles à leur domaine, ou qui le font au coup par coup. Les agglomérations moyennes ont semble t'il plus de marges de manœuvre pour organiser les ressources locales dans cette logique.
- Organiser de manière plus professionnelle l'offre de services aux personnes : le secteur souffre de l'absence de chef de file dans le rapprochement offre/demande et dans la standardisation même de l'offre, très éparpillée entre services mandataires et prestataires aux particuliers, et dont la mise en réseau des opérateurs apparaît difficile. Par ailleurs, ce secteur n'a pas les moyens d'élaborer des diagnostics à la demande alors que l'individualisation des besoins progresse dans les grands domaines de la vie quotidienne que sont la petite enfance, les personnes âgées, l'aide aux familles...

3 Un défi sociétal : appréhender les nouveaux rythmes de la cité et les compétences d'usage des habitants-citoyens.

Les rythmes sociaux des européens se sont profondément modifiés par l'effet de la généralisation du travail féminin, du développement du temps partiel et plus récemment de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail.

Cette modification des rythmes de vie des habitants et des entreprises –et donc des territoires-, a entraîné une désynchronisation des temps sociaux individuels et collectifs, mettant au cœur de la question sociale les inégalités d'accès à la maîtrise temporelle, et donc aux services qui peuvent y concourir. Ceux-ci connaissent des modifications déjà à l'œuvre ou attendues dans l'ajustement entre l'offre et la demande, que ce soit dans le domaine privé ou public.

- la demande sociale qui les sollicite –quand il s'agit d'une relation avec le public par exemple- ne s'exprime plus seulement par des horaires de nature fordiste (8 H 00-12 H 00/14 H 00-18 H 00) liés à la production industrielle.
La demande horaire est plus continue dans la journée, en soirée, dans l'année. Elle est plus diffuse et plus exigeante en matière de qualité.
- la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, personnelle, génère le besoin de services nouveaux, garants d'une offre nouvelle, de services de « resynchronisation » (nouveaux horaires par exemple) ou palliatifs à des manques criants (en matière de modes de gardes atypiques par exemple).
Et de ce fait, la conciliation temporelle est maintenant inscrite définitivement sur l'agenda politique.

Au passage, l'introduction des dimensions temporelles dans la conception du service public, notamment « à la française », oblige à le « penser à l'envers » : c'est à dire de passer d'une offre conçue en fonction d'un usager générique et selon un principe d'égalité de traitement, à un service adossé à une connaissance fine des pratiques des habitants et du territoire considéré. Il s'agit bien de proposer une réelle co-production de la réponse aux nouvelles attentes identifiées.

Ce grand mouvement d'appropriation des nouvelles modalités temporelles au sein de la vie sociale et quotidienne, appuyé par un engagement politique encore inégal mais prometteur, place au cœur de notre problématique les nouvelles cohabitations d'usage entre la « ville qui travaille, la ville qui dort, la ville qui consomme, la ville qui s'amuse ».

On assiste bien à une nouvelle organisation urbaine spatio-temporelle qui, à ce jour, recouvre trois volets :

- L'organisation spatio-temporelle de l'aménagement

Multi-usages du même lieu entre groupes sociaux, entre générations, entre jeunes, gestion mieux assurée des ruptures de charge au sein de la chaîne de mobilité, heures décalées des premières heures de travail le matin pour permettre une plus grande fluidité de la circulation, sont autant de nouvelles relations au service en général, au service public en particulier, qui nécessitent une nouvelle forme d'arbitrage, de médiation des gestionnaires de l'espace-temps.

- L'organisation spatio-temporelle des services publics

L'atténuation des inégalités temporelles identifiée aujourd'hui comme un marqueur puissant des inégalités socio-économiques, nécessite de nouvelles modalités d'organisation des services publics.

Ceux-ci constituent en effet un des points de passage obligés dans l'adéquation entre l'offre au public et la demande sociale du public.

Les initiatives existent déjà en la matière : des points multi-services déjà bien implantés dans des lieux peu denses, aux démarches plus innovantes de guichets uniques, ou de gardes de 0 à 12 ans sur le même lieu de travail, on prend la mesure des expérimentations puis des efforts de pérennisation concourant à dépasser une vision statique du service public.

- La prise en compte des réalités spatio-temporelles des salariés au sein du monde du travail.

Elle conduit à des démarches menées de façon parfois ponctuelle et n'entraînant pas forcément la mise en place de nouveaux services temporels mais plutôt des processus de négociation : entre les genres pour mieux prendre en compte les interactions entre le temps de travail et le temps hors travail, entre certains employeurs et les autorités locales concernant les heures de relevé du courrier par la Poste par exemple, entre les rythmes de travail et ceux de l'offre de transport proposée aux salariés.

Les nouveaux services temporels sont reliés à des besoins plus ou moins explicitement exprimés selon leur nature : prise en charge du vieillissement de la population, développement du salariat féminin, aménagement ou réduction du temps de travail, reconstitution du lien social, aspiration à de nouveaux rapports sociaux et de citoyenneté, aspiration à de nouveaux modes de vie ou simplement de tranquillité publique.

Tous ces services cherchent à assurer une meilleure égalité entre les genres, une meilleure maîtrise des horaires atypiques et fragmentés, une meilleure accessibilité aux loisirs sportifs et culturels, à un mode de garde, à la mobilité, à mieux gérer les livraisons, à mieux réguler les conflits d'usages liés aux chevauchements des horaires, à mieux faire participer les usagers, les habitants, les citoyens, les décideurs à la configuration du service recherché.

Portées par des structures familiales ou communautaires ou impulsées par des associations, des entreprises, des syndicats, des états ou des collectivités territoriales (bureaux du temps), ces initiatives, innovantes, devraient marquer les nouvelles logiques de développement durable urbain.